

Dispositif ULIS PRO:

Unité localisée pour l'inclusion scolaire

→ Formation d'une durée de 2 à 3 ans
selon les besoins de l'élève

OBJECTIFS

- Accompagner chaque élève et permettre au mieux son **intégration** avec d'autres jeunes,
- Lui permettre de développer des **compétences professionnelles**,
- Poursuivre le travail de consolidation et d'acquisition de **compétences générales**,
- Assurer un suivi avec les services qui accompagnent le jeune,
- Travailler en partenariat avec la famille, notamment pour l'**orientation**.

DÉCOUVRIR LE SECTEUR PROFESSIONNEL CHOISI

- Les jeunes relevant du dispositif ULIS sont orientés par la Commission des droits et de l'autonomie de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et peuvent s'inscrire au lycée en CAP Agent polyvalent de restauration ou en CAP Assistant technique en milieu familial et collectif.
- Ils développeront des compétences professionnelles dans le secteur choisi et pourront passer le CAP en totalité ou en partie en fonction de leurs acquis.
- Ils suivent l'enseignement professionnel en classe entière et sont en effectif réduit pour l'enseignement général.
- Dans les cours pratiques, une auxiliaire de Vie scolaire peut les accompagner et stimuler leur autonomie.



→ Les enseignements professionnels et technologiques correspondent aux contenus des diplômes préparés.

voir fiches correspondantes :
CAP APR, CAP ATMFC

- L'élève bénéficie d'un suivi individuel : des équipes de suivi de scolarisation sont organisées afin d'adapter projet personnel de scolarisation et projet professionnel.

EN FONCTION DU PROJET INDIVIDUEL DE CHAQUE JEUNE ACCUEILLI :

- Enseignement général :
15h par semaine
- Enseignement professionnel :
16h par semaine
- Temps en entreprise
sur les 2 années : 12 à 14 semaines

Les stages sont adaptés à chaque jeune.
Une collaboration est assurée
avec d'autres partenaires
(SAPFI, SESSAD...) si nécessaire